

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mercredi 13 décembre 2017**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

Était absente pour motif justifié :

Audrey Robert District numéro 2

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 4 décembre 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

2. Adoption de l'ordre du jour

9951-12-2017

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du règlement 754-2017, pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018
- 4- Dépôt et résumé des prévisions budgétaires 2018
- 5- Adoption du budget 2018

3. **Adoption du règlement 754-2017, pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018**

9952-12-2017

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2018 s'élèvent à la somme de 5 070 260 \$;

ATTENDU QU' il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2018, par règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 754-2017, pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018, comme présenté.

4. **Dépôt et résumé des prévisions budgétaires 2018**

Conformément à l'article 954 du *Code municipal*, M. François Desrochers, maire, dépose, pour adoption, le programme triennal d'immobilisations 2018-2020 ainsi que le budget 2018 de la municipalité résumé de la façon suivante :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

REVENUS

Taxation	4 440 559 \$
Paiement tenant lieu de taxes	32 129 \$
Subventions et transfert	157 027 \$
Services rendus	183 050 \$
Droits et licences	108 500 \$
Autres	58 995 \$
	4 980 260 \$
Affectations	90 000 \$
TOTAL	5 070 260 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Législation	115 860 \$
Application de la loi	0 \$

Gestion financière et administration	389 875 \$
Greffé	84 290 \$
Évaluation foncière	85 100 \$
Autres	103 710 \$
Sécurité publique	626 720 \$
Transport	736 415 \$
Hygiène du milieu	713 635 \$
Santé et bien-être	10 270 \$
Aménagement, urbanisme et développement	172 630 \$
Loisirs et culture	876 295 \$
Frais de financement	350 110 \$
	4 264 910 \$

Remboursement en capital	611 600 \$
Transfert aux activités d'investissement	90 000 \$
Affectations	103 750 \$
	805 350 \$

TOTAL **5 070 260 \$**

Excédent net **0 \$**

Taxe foncière générale est de :	0,6987 \$/100 \$
Taxe spéciale - réserve chemin :	0,02 \$/100 \$
Compensation - Service ordure par logement	221,43 \$
Compensation - Service ordure - 6 logements et plus	174,82 \$
Compensation - Service ordure - récupération	116,54 \$
Compensation - Service aqueduc	217,87 \$
Compensation - Service égout	288,38 \$

5. Adoption du budget 2018

9953-12-2017

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l'année 2018;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 956 du *Code municipal*, avis public a été donné en date du 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le budget pour l'année 2018 de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, prévoyant des dépenses et autres activités financières totalisant une somme de 5 070 260 \$;

- 3- De transmettre, via le bulletin municipal, le budget 2018 de la Municipalité à l'ensemble de la population, comme stipulé à l'article 957 du *Code municipal*.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 40.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.